



AEF Dépêche n°550635 - Paris, le 01/12/2016 17:58:00  
- RSE et Gouvernance -

Compte : amelie.nun (127772) - 193.168.50.216 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

## Les entreprises françaises les mieux classées de l'étude Vigeo Eiris sur les droits de l'homme

Par **Claire Avignon**

**Vigeo Eiris a dévoilé en exclusivité, lors d'une matinée organisée jeudi 1er décembre 2016 par AEF sur le thème "Droits humains et chaînes d'approvisionnement : quelles pratiques ?", les premiers résultats de son étude sur les droits de l'homme et les entreprises, qui sera officiellement présentée en janvier prochain. L'agence de notation y constate une performance moyenne "limitée" des 3 000 entreprises étudiées, avec une note de 32/100 et de fortes disparités entre régions, secteurs, entreprises et selon les sujets traités. Les entreprises françaises obtiennent les meilleurs résultats, devant les suédoises et les espagnoles et loin devant les japonaises et les américaines, bonnes dernières. "Les droits de l'homme sont le talon d'Achille de la responsabilité sociale des entreprises", juge Fouad Benseddik, directeur des méthodes et des relations institutionnelles de l'agence de notation.**

Les 3 000 entreprises issues de 35 pays et étudiées entre septembre 2014 et septembre 2016 par **Vigeo Eiris** obtiennent une note moyenne de 32/100, un score que Fouad Benseddik qualifie de "bas", jeudi 1er décembre, lors de la matinée d'AEF. Seules 4 % d'entre elles "couvrent l'ensemble des sujets" de droits de l'homme pris en compte dans l'étude (lire l'encadré sur la méthodologie). L'agence observe une "très forte hétérogénéité" entre les entreprises, puisque les notes vont de 5/100 à 86/100.

### UNE ENTREPRISE ESPAGNOLE CLASSÉE PREMIÈRE

C'est l'entreprise espagnole Red Electrica Corporacion qui obtient la meilleure note (86/100) devant Eon et PSA, ex-aequo (81/100).

Les entreprises européennes obtiennent les meilleurs résultats puisqu'elles représentent 96 % des 30 meilleures entreprises.

"La France est le pays leader" avec des entreprises cotées qui obtiennent les meilleurs scores et fournissent l'information "la plus détaillée, la plus complète", indique le directeur des méthodes et des relations institutionnelles de l'agence de notation. Suivent : la Suède, l'Espagne, les Pays-Bas, la Finlande, le Danemark, la Norvège et l'Allemagne. L'Australie, neuvième, est le premier pays non européen. Le Japon est le dernier du classement, derrière les États-Unis, l'Inde, l'Autriche et la Belgique.

Parmi les entreprises françaises, outre PSA, la Foncière des régions (80/100), la Banque postale (79/100), Engie (77/100), Carrefour (76/100), L'Oréal (76/100), Gecina (75/100), Sodexo (73/100),

Amundi (72/100), Orange (71/100) et Vallourec (71/100) obtiennent les meilleurs résultats. **Vigeo Eiris** n'a pas précisé quels étaient les mauvais élèves.

Par secteur, ce sont les banques de développement qui arrivent en tête du classement.

## LA SUPPLY CHAIN, L'UN DES DEUX ANGLES MORTS

La "non discrimination" est le domaine où les entreprises sont les plus engagées, tandis que "la supply chain" et "la liberté syndicale et la négociation collective" sont les deux "angles morts". Globalement, les entreprises "parlent volontiers des engagements et des principes généraux" mais "donnent peu d'informations précises sur les objectifs", les "buts précis", "les portages", "les process mis en place", les "contrôles", les "audits" et les "mesures correctives".

Dans son étude, l'agence de notation a relevé "1 122 cas de controverses" sur les droits de l'homme entre septembre 2014 et septembre 2016. Soit "10 % de l'ensemble des controverses que nous avons enregistrées dans notre base au cours de cette période", précise Fouad Benseddik. 20 % des entreprises sous revue ont été l'objet d'au moins une controverse sur les droits de l'homme. "3 % des controverses ont fait l'objet d'une résolution selon des modalités transparentes, proactives, avec des entreprises qui ont rendu compte de ce qu'elles avaient fait pour résoudre les cas, mis en place du dialogue avec les parties prenantes ou des mesures correctives. Par contre, 43 % des cas ne donnent lieu à aucune information ni à aucune indication de mesures correctives. On n'est même pas dans du déni, on est dans du silence de la part des entreprises."

## "UN TIERS DES CONTROVERSES INTERVIENNENT AUX ÉTATS-UNIS

Les secteurs les plus controversés sont les banques, l'agroalimentaire, les mines, la métallurgie. Le thème le plus controversé est celui du respect des libertés et des droits de l'homme dans la société (déplacement de la population, cas de harcèlement, atteintes aux libertés), qui représente 51 % des controverses. Le moins controversé est la liberté syndicale et la négociation collective (11 %). Les discriminations hommes-femmes et liées à la santé concernent 21 % des cas. 17 % "seulement" portent sur le respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement.

"Un tiers des controverses relevées interviennent aux États-Unis", précise le directeur des méthodes et des relations institutionnelles de **Vigeo Eiris**. "Ce qui ne veut pas dire que c'est aux États-Unis qu'on respecte le moins les droits de l'homme. Cela veut dire que les informations sur l'atteinte aux droits de l'homme remontent le plus. Ce qui laisse deviner quelle est la situation dans le reste du monde, où la possibilité même de la controverse, la possibilité même de la mise en cause des entreprises en matière de respect des droits de l'homme est plus difficile."

## LES DROITS DE L'HOMME, "TALON D'ACHILLE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE"

"Les droits de l'homme, c'est le talon d'Achille de la responsabilité sociale, la partie la plus faible parmi les engagements et le reporting des entreprises", juge Fouad Benseddik. "Cela veut dire aussi que les droits de l'homme sont le talon d'Achille de la mondialisation."

Pour l'expert, "tant que nous ne sommes pas en situation de voir ce que la mondialisation apporte en termes de respect des droits de l'homme, le soutien des opinions publiques à cette mondialisation s'en trouve et s'en trouvera de plus en plus menacé".

Il évoque "une corrélation très forte entre la globalisation de la production et le fait que les droits de l'homme n'avancent pas et même qu'ils se précarisent. Il y a une vraie question de fond. Ce que disent les entreprises sur l'exercice de leur responsabilité sociale permet de voir en creux les sujets qui ne sont pas traités ou qui le sont insuffisamment."

## La méthodologie

L'étude **Vigeo Eiris** sur les droits de l'homme et les entreprises, dont les résultats complets seront présentés en janvier 2017, dresse un état des lieux du niveau d'engagement affiché par les entreprises en ce qui concerne la prévention des violations et le respect des droits de l'homme dans la société, au sein de l'entreprise (liberté d'association, droit à la négociation collective, non-discrimination) et au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Elle porte sur 3 000 sociétés évaluées entre septembre 2014 et septembre 2016 et ayant leur siège répertorié dans 35 pays situés en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et dans les pays émergents.

La méthodologie de **Vigeo Eiris** est basée sur un référentiel de normes internationales opposables (conventions, recommandations, déclarations, principes directeurs de l'ONU, OIT, Pnue, Global Compact, OCDE, Union européenne...). Son cadre d'analyse repose sur "trois piliers", au sein desquels les performances des entreprises sont analysées sous plusieurs angles :

- La pertinence des politiques : les entreprises sont évaluées sur la visibilité et la formalisation de leurs engagements, leur exhaustivité et leur portage. Une attention particulière est portée à la chaîne de responsabilités et de supervision associées à ces engagements et à leur intégration dans le mode de gouvernance de l'entreprise.
- La cohérence du déploiement : l'analyse prend en compte les processus mis en place et les moyens alloués par l'entreprise pour traiter un sujet défini, ainsi que les contrôles et systèmes de reporting y afférent
- L'efficacité des résultats : les résultats des politiques et des mesures adoptées sont évalués sur la base d'indicateurs chiffrés, et prennent en compte également les avis des parties prenantes, et la gestion par les entreprises des controverses (critiques, poursuites judiciaires, condamnations etc.) auxquelles elles font face.